

COMITÉ PERMANENT DES PROGRAMMES ET DES FINANCES

Vingt-quatrième session

RAPPORT DU

COMITÉ PERMANENT DES PROGRAMMES ET DES FINANCES

SUR SA VINGT-QUATRIÈME SESSION

Genève

19-20 juin 2019

Rapporteur : Mme S. Flores Liera (Mexique)

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Acronymes.....	ii
Introduction.....	1
I. Adoption de l'ordre du jour	2
II. Pouvoirs des représentants	2
III. Élection du Président du Conseil	2
IV. Tour d'horizon institutionnel	2
a) Rapport annuel 2018	2
b) Vision stratégique.....	3
c) Cadre de gouvernance interne	4
V. Rapport financier de l'exercice clôturé le 31 décembre 2018.....	6
VI. Révision du Programme et Budget pour 2019.....	8
VII. Rapport de situation sur les contributions assignées restant dues à la partie administrative du budget et sur le droit de vote des États Membres.....	11
VIII. Barème des quotes-parts pour 2020	11
IX. Rapport sur la gestion des ressources humaines	11
X. Déclaration du Président du Comité de l'Association mondiale du personnel	13
XI. Plans concernant le bâtiment du Siège de l'OIM – Informations actualisées	14
XII. Point sur les efforts institutionnels visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles.....	15
XIII. Partenariats de l'OIM avec le secteur privé.....	17
XIV. État de financement des initiatives de l'OIM d'envergure mondiale.....	19
XV. Rapport sur le Fonds de l'OIM pour le développement	20
XVI. Échange de vues sur les thèmes proposés par les Membres	21
a) Point sur les politiques et pratiques afférentes à la thématique migration, environnement et changement climatique et sur le programme de l'OIM en matière de durabilité environnementale	21
b) Élaboration de politiques et de pratiques en matière de réintégration durable.....	24
XVII. Rapport sur les réponses de l'OIM aux crises migratoires	25
XVIII. Point sur la jeunesse et la migration.....	27
XIX. Informations sur l'élection du Directeur général adjoint	27
XX. Clôture de la session	27

ACRONYMES

HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
IASC	Comité permanent interorganisations
MOPAN	Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales
CAD de l'OCDE	Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques
OCHA	Bureau de la coordination des affaires humanitaires
OMS	Organisation mondiale de la Santé
PRIMA	Système d'information et de gestion des projets
PRISM	Système de gestion intégrée des processus et des ressources
RSO	Revenus de soutien opérationnel

**RAPPORT DU
COMITÉ PERMANENT DES PROGRAMMES ET DES FINANCES
SUR SA VINGT-QUATRIÈME SESSION**

Introduction

1. Le Comité permanent des programmes et des finances s'est réuni pour sa vingt-quatrième session les 19 et 20 juin 2019 au Centre International de Conférences Genève. Il a tenu quatre séances, présidées par M. Z. K. Korcho (Éthiopie).

2. Les États Membres ci-après étaient représentés¹ :

Afghanistan	Djibouti	Madagascar	République dominicaine
Afrique du Sud	Égypte	Malawi	République-Unie de
Albanie	El Salvador	Mali	Tanzanie
Algérie	Équateur	Malte	Roumanie
Allemagne	Espagne	Maroc	Royaume-Uni
Angola	Estonie	Maurice	Rwanda
Argentine	États-Unis	Mauritanie	Saint-Siège
Arménie	d'Amérique	Mexique	Sénégal
Australie	Éthiopie	Mongolie	Serbie
Autriche	Fidji	Monténégro	Sierra Leone
Azerbaïdjan	Finlande	Mozambique	Slovaquie
Bahamas	France	Myanmar	Soudan
Bangladesh	Gabon	Namibie	Sri Lanka
Bélarus	Géorgie	Nauru	Suède
Belgique	Ghana	Népal	Suisse
Bolivie (État plurinational de)	Grèce	Nouvelle-Zélande	Tadjikistan
Bosnie-Herzégovine	Guatemala	Nigéria	Tchad
Botswana	Guyana	Macédoine du Nord	Tchéquie
Brésil	Haïti	Norvège	Thaïlande
Bulgarie	Honduras	Ouzbékistan	Timor-Leste
Burkina Faso	Hongrie	Pakistan	Togo
Canada	Iran (République islamique d')	Panama	Trinité-et-Tobago
Cambodge	Irlande	Paraguay	Tunisie
Cameroun	Israël	Pays-Bas	Turquie
Chili	Italie	Pérou	Ukraine
Chine	Jamaïque	Philippines	Uruguay
Chypre	Japon	Pologne	Vanuatu
Comores	Jordanie	Portugal	Venezuela
Congo	Kenya	République de Corée	(République
Costa Rica	Lesotho	République de	bolivarienne du)
Côte d'Ivoire	Lettonie	Moldova	Viet Nam
Croatie	Libye	République	Yémen
Cuba	Lituanie	démocratique	Zimbabwe
Danemark	Luxembourg	populaire lao	

¹ La liste des participants est reproduite dans le document S/24/12. Sauf indication contraire, les documents et diaporamas sont tous disponibles sur le site Web de l'OIM, sous la rubrique du Comité permanent.

3. En réponse à une demande des représentants permanents de la délégation de l'Union européenne et de la Roumanie pour le compte de la présidence tournante de l'Union européenne, les États Membres ont accepté que des représentants de l'Union européenne prennent part en qualité d'experts à l'examen des points pertinents de l'ordre du jour provisoire (document S/24/1/Rev.1).

I. Adoption de l'ordre du jour

4. Le Comité permanent a adopté l'ordre du jour provisoire reproduit dans le document S/24/1/Rev.1.

II. Pouvoirs des représentants

5. Le Comité permanent a noté que le Directeur général avait examiné les pouvoirs des représentants des États Membres énumérés au paragraphe 2 et les avait trouvés en bonne et due forme.

III. Élection du Président du Conseil

6. Le Comité permanent a élu M. Zenebe Kebede Korcho (Éthiopie) Président du Bureau du Conseil en remplacement du Président précédent, qui avait quitté Genève.

IV. Tour d'horizon institutionnel

7. Le Directeur général a prononcé la déclaration reproduite dans le document S/24/10, qui était centrée sur trois grands points : les activités et opérations de l'OIM en 2018 ; la vision stratégique de l'OIM concernant le renforcement de l'Organisation au cours des cinq années suivantes ; et la mise en œuvre d'un nouveau cadre de gouvernance interne, qui présentait les caractéristiques essentielles d'un système de gouvernance interne moderne et adapté aux besoins.

8. La déclaration du Directeur général a été complétée par les informations additionnelles figurant dans le Rapport annuel 2018 (document C/110/4).

9. Au cours de la discussion qui a suivi, les États Membres ont concentré leurs remarques sur les trois points abordés par le Directeur général dans sa déclaration.

a) Rapport annuel 2018

10. Plusieurs représentations ont rendu hommage aux membres du personnel de l'OIM en poste au Siège et sur le terrain, qui s'employaient sans relâche à porter assistance aux migrants et aux personnes déplacées à l'intérieur de leur pays aux quatre coins du monde, souvent dans des conditions très difficiles.

11. D'autres représentations ont dit que le Rapport annuel 2018 témoignait du rôle de chef de file que l'OIM continuait d'assumer ainsi que de ses capacités opérationnelles pour répondre aux urgences migratoires dans le monde. Il faisait apparaître que les activités menées par l'OIM à l'échelle mondiale avaient permis aux États Membres de gérer les migrations mondiales bien avant l'adoption du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, contribuant ainsi à la cohérence

des efforts multilatéraux déployés pour construire un monde plus inclusif, plus résilient et plus durable. De fait, grâce à son Cadre de gouvernance des migrations, l'OIM était particulièrement bien placée pour aider les États Membres, surtout les pays en développement aux capacités limitées, à mettre en œuvre le Pacte mondial à l'échelle nationale et régionale. À cet égard, tous les États Membres avaient le devoir collectif de contribuer à la préservation du caractère unique de l'Organisation, à l'heure où un rôle central lui avait été confié dans la mise en œuvre du Pacte mondial et au sein du Réseau des Nations Unies sur la migration.

12. Divers États Membres ont exprimé leur reconnaissance pour des interventions et des programmes précis : les activités mises en œuvre lors de la crise des Rohingya ; les opérations menées en Éthiopie à l'intention des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et des migrants de retour ; les projets humanitaires de l'OIM au Yémen ; et les activités de retour et de réintégration à l'intention de réfugiés afghans retournant au pays.

b) Vision stratégique

13. Les États Membres et les groupes régionaux se sont déclarés largement favorables à la Vision stratégique, se félicitant de la place centrale accordée à la protection et à la dignité des migrants, à la traite d'êtres humains, aux enfants migrants et aux femmes migrantes, à la mise en place de voies de migration régulière, à la lutte contre la migration irrégulière et au changement climatique. Ils se sont déclarés impatients de recevoir la version révisée annoncée par le Directeur général, ainsi que des informations plus détaillées sur sa mise en œuvre, qui, pour être couronnée de succès, devait associer sur un pied d'égalité l'ensemble des pays, qu'ils soient d'origine, de transit ou de destination. En outre, il serait important de s'appuyer sur des données fiables, de façon à permettre à l'Organisation de bien appréhender les phénomènes complexes à l'œuvre dans la création de nouvelles routes migratoires, qui suscitaient de nouveaux défis, et de répondre rapidement aux situations d'urgence migratoires.

14. Un groupe régional et un État Membre, tout en souscrivant aux priorités identifiées dans la Vision stratégique – résilience, mobilité et gouvernance – ont dit qu'il fallait aussi identifier les régions et communautés prioritaires sous l'angle des vulnérabilités, à savoir celles qui étaient touchées, en particulier, par une crise, un conflit ou un changement climatique. Il était important, en outre, de promouvoir un discours objectif qui souligne la contribution positive des migrants, bat en brèche la xénophobie et le racisme et, ce faisant, contribue à la durabilité de la coopération politique multilatérale. Les communautés de la diaspora avaient un rôle fondamental à jouer à cet égard.

15. Plusieurs représentations ont souligné l'importance du couple migration et développement, qui avait tendance à être sous-financé par rapport à d'autres secteurs d'activité. Elles se sont félicitées de la création du Pôle stratégique au sein du Bureau du Directeur général, qui consoliderait le rôle d'appui de l'OIM en matière d'élaboration de politiques de migration adaptées aux besoins des États Membres et conformes aux demandes de chacun d'eux.

16. La Vision stratégique n'avait incontestablement pas vocation à remplacer la Stratégie de l'OIM ou son Cadre de gouvernance des migrations. Il était important de toujours associer les Membres de l'Organisation à l'examen de son contenu et de sa mise en œuvre, par exemple dans le cadre du Groupe de travail sur les relations entre l'OIM et les Nations Unies et les questions y afférentes et de celui sur la réforme budgétaire. À cet égard, plusieurs représentations ont évoqué la nécessité d'une réforme structurelle du budget. Tout en étant sensibles à la souplesse que permettait un système de financement fondé sur les projets, elles ont jugé nécessaire de rééquilibrer le rapport entre le financement des projets et le financement de base afin de renforcer la structure de base de l'Organisation et de disposer de l'indispensable financement de base permettant de mettre en œuvre une réforme interne et devant être utilisé à cet effet. Les rôles confiés à l'OIM en ce qui concernait le Pacte mondial et le Réseau des Nations Unies sur la migration, dont il convenait par ailleurs de se

féliciter, nécessiteraient une meilleure gestion des connaissances, un renforcement des capacités en matière d'appui aux politiques et une meilleure gestion stratégique. Un cadre financier modernisé permettrait par exemple à l'OIM de donner la priorité aux activités et aux projets conformes à ces priorités stratégiques, plutôt que de compter sur des projets pour obtenir des fonds. Il serait important, par ailleurs, de veiller à la cohérence des plans de mise en œuvre afin de supprimer les cloisonnements et d'éviter les doublons.

17. Un certain nombre d'États Membres et de groupes régionaux ont estimé que l'OIM devait conserver sa flexibilité opérationnelle car, pour l'heure, il n'existait aucune solution de rechange. La Vision stratégique devrait être mise en œuvre de façon à permettre à l'Organisation de se développer et de s'adapter à des réalités en constante évolution tout en restant fidèle à son mandat et à son solide rôle opérationnel, très efficace.

18. Une représentation a voulu savoir comment l'OIM envisageait de conduire les discussions de manière à faire avancer la coopération internationale. Maintenant qu'elle avait des relations officielles avec les Nations Unies, comment allait-elle collaborer avec d'autres organismes du système autrement que dans le cadre du Réseau sur la migration ? Comment envisageait-elle de mesurer le succès de sa propre transformation ? Quels points de repère allait-elle utiliser pour déterminer si les capacités appropriées en matière de formulation des politiques avaient été développées ou si son expertise opérationnelle avait été correctement reliée au Pôle stratégique ou au mécanisme de renforcement des capacités du Réseau des Nations Unies sur la migration ?

19. Une autre représentation a estimé que la Vision stratégique devait en outre traiter de la question de l'équilibre géographique parmi le personnel du Siège.

c) Cadre de gouvernance interne

20. Il a été généralement admis que l'Administration avait bien fait de donner un degré de priorité élevé à la réforme du système interne d'administration de la justice ainsi qu'aux achats et à la chaîne d'approvisionnement, tenant ainsi compte, par ailleurs, des recommandations formulées dans le rapport du MOPAN. Si ces réformes étaient pleinement mises en œuvre, elles pourraient entraîner des changements profonds. Par exemple, le Bureau des affaires juridiques, le Bureau de l'Inspecteur général et le Bureau de la déontologie s'étaient nettement développés après la mise en œuvre des réformes budgétaires entre 2014 et 2016. Cependant, les insuffisances sous l'angle des orientations générales et des ressources restaient énormes, et devraient être formulées de manière plus explicite et articulées avec les propositions de mesures identifiées par l'OIM pour les combler, y compris en ce qui concernait les coûts connexes.

21. Des délégations se sont félicitées des mesures prises pour lancer certaines des réformes les plus urgentes, parmi lesquelles le recrutement d'enquêteurs spécialisés additionnels, des réformes dans le domaine de la gestion de l'information financière ou encore la modernisation des technologies. Elles ont insisté, en outre, sur l'importance d'une solide gestion des risques et d'un développement du suivi et de l'évaluation, de la gestion axée sur les résultats et de la gestion des connaissances.

22. À cet égard, l'Administration devrait se renseigner auprès d'autres organismes des Nations Unies au sujet de pratiques exemplaires et d'enseignements en matière d'efficacité fonctionnelle, de façon à garantir la cohérence et la complémentarité dans des domaines qui se chevauchent, tels que le développement durable, l'aide humanitaire et la réponse aux besoins des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays. Pour répondre aux préoccupations formulées dans le rapport du MOPAN à propos de l'indépendance du Bureau de l'Inspecteur général, celui-ci devrait bénéficier de capacités additionnelles dans tous les aspects de son activité, y compris les enquêtes, les évaluations et le financement des voyages. Il convenait de tenir également compte des constatations

du MOPAN lors de l'élaboration d'un plan d'action en réponse aux conclusions de l'examen interne, d'intégrer les questions de sexospécificité dans les plans d'action et de veiller à ce que les risques et besoins particuliers des femmes et d'autres groupes vulnérables soient pris en considération dans les analyses, les plans et la mise en œuvre.

23. Plusieurs délégations ont fait observer que la mise en œuvre des mesures de réforme prendrait du temps et nécessiterait des financements de base souples. Deux délégations ont dit que, tout en étant parfaitement conscients que l'appartenance au système des Nations Unies avait entraîné des dépenses additionnelles, les États Membres espéraient néanmoins que les activités communes se traduiraient par des économies. En ce qui concernait la gestion des achats, il convenait que l'OIM recherche des occasions d'articuler ses efforts avec ceux des partenaires du système des Nations Unies et d'autres organismes humanitaires, dans le respect des engagements pris au titre du Grand compromis, et qu'elle prévienne des formations en interne. L'Organisation devait renforcer et normaliser des fonctions institutionnelles clés en s'inspirant des pratiques exemplaires et des enseignements du terrain et des partenaires des Nations Unies.

24. En réponse aux observations des délégations, le Directeur général a admis que la représentativité géographique parmi le personnel pouvait encore être améliorée : 40 États Membres sur 173 n'étaient pas représentés parmi le personnel international de l'Organisation. Il a annoncé que l'OIM escomptait publier un rapport sur l'impact de la dégradation de l'environnement et du changement climatique sur les flux migratoires, rédigé en collaboration avec la Haute Représentante des Nations Unies pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, à l'occasion de la réunion du forum politique de haut niveau pour le développement durable qui se tiendrait en juillet 2019. Ce faisant, elle espérait donner au sujet une visibilité plus grande et lancer une discussion sur une question qui, parmi d'autres, suscitait des avis divergents. Tout en estimant que l'OIM avait un rôle moteur à jouer pour lancer ce genre de discussions, il considérait que c'était en définitive aux États Membres de les mener.

25. Malgré le peu de temps qui s'était écoulé depuis qu'il était arrivé à l'OIM, il avait déjà pris conscience de la nécessité de trouver un juste équilibre entre les activités de politique générale de l'Organisation et ses opérations. Il était déterminé à faire en sorte que l'Organisation poursuive ses activités opérationnelles, et même qu'elle améliore sa fourniture de services. Dans le même temps, elle devait se préparer à endosser ses responsabilités en matière d'orientations aux États Membres, conformément à son nouveau rôle au sein du système des Nations Unies et sous l'angle du Pacte mondial et du Réseau des Nations Unies sur la migration. Il a insisté sur le terme « orientations » – l'OIM n'était pas une organisation normative – et a ajouté que tout ce que l'Administration faisait dans ce domaine, et notamment la collecte et la compilation de données et de réactions du terrain, profitait également à ses capacités opérationnelles.

26. Pour ce qui était des synergies au sein du système des Nations Unies, il a cité l'action menée par l'OIM en collaboration avec le HCR et l'OCHA dans des endroits tels que la République bolivarienne du Venezuela, qui avait débouché sur de nombreuses activités communes et permis d'éviter des doublons.

27. Enfin, il a confirmé que l'Administration avait hâte d'engager au sein du Groupe de travail sur la réforme budgétaire des discussions sur le modèle de financement général de l'Organisation. Ces discussions pouvaient porter, entre autres, sur les contributions assignées et la création d'un fonds spécifiquement destiné à financer la réforme.

28. La Directrice générale adjointe, en réponse aux observations relatives au cadre de gouvernance interne, a dit que celui-ci avait été intégralement élaboré compte tenu de ce que faisaient d'autres organisations, en particulier des entités des Nations Unies, afin de trouver des synergies et de

mettre en œuvre des actions coordonnées au niveau des pays et à l'échelle mondiale. Des fonds seraient évidemment nécessaires pour financer les mesures énoncées dans ce cadre. À cet égard, elle était sensible à l'accord des États Membres sur ce point. Certaines de ces mesures pourraient être mises en œuvre à court terme, alors que d'autres s'inscriraient dans le long terme. Par exemple, il était très facile de savoir quelle enveloppe budgétaire et combien de personnel supplémentaire étaient nécessaires pour résorber le retard accumulé par le système d'administration interne de la justice, alors qu'il serait bien plus compliqué de prévoir le coût total d'un examen du processus d'achat et de la reconfiguration du système informatique pertinent. Elle a admis que le Groupe de travail sur la réforme budgétaire était indiqué pour mener des discussions régulières et informelles sur de telles questions.

29. Le Comité permanent a adopté la résolution n° 19 du 19 juin 2019 concernant le Rapport annuel 2018.

V. Rapport financier de l'exercice clôturé le 31 décembre 2018

30. Le Comité permanent était saisi du Rapport financier de l'exercice clôturé le 31 décembre 2018 (document C/110/3), du projet de résolution y afférent (document S/24/L/2), de la Déclaration du Vérificateur externe des comptes à la vingt-quatrième session du Comité permanent des programmes et des finances concernant les opérations financières de l'Organisation internationale pour les migrations pour l'exercice financier 2018 (document S/24/9), et du Rapport du Vérificateur externe des comptes à la cent dixième session du Conseil de l'Organisation internationale pour les migrations pour l'exercice financier 2018 (document S/24/CRP/1).

31. L'Administration a fait observer que le Vérificateur externe des comptes avait, cette fois encore, émis une opinion sans réserve sur le Rapport financier, qui, selon lui, donnait une image exacte et fidèle de la situation financière de l'Organisation pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2018.

32. Appelant l'attention des États Membres sur les principales sections du document C/110/3 à l'aide d'un diaporama, l'Administration a signalé que le total combiné des dépenses au titre de la partie administrative et de la partie opérationnelle du budget avait atteint un niveau record de plus de 1,8 milliard de dollars É.-U. en 2018, ce qui donnait une bonne idée des interventions menées par l'Organisation en réponse aux défis migratoires et démontrait que les gouvernements continuaient d'avoir confiance dans ses services. La partie administrative du budget avait affiché en clôture d'exercice un déficit de 1 million de francs suisses, essentiellement dû à des créances importantes et à l'ancienneté de contributions assignées restant dues. Les revenus de soutien opérationnel (RSO) avaient affiché en clôture d'exercice un excédent de 24,9 millions de dollars É.-U., qui avaient été alloués au mécanisme de sécurité du personnel ; au Fonds de l'OIM pour le développement ; aux lignes budgétaires approuvées ayant fait l'objet d'un dépassement de crédit ; aux déficits de projet imprévus et non inscrits au budget ; et à la réserve de RSO, conformément aux procédures budgétaires de l'Organisation. À la fin de l'exercice, cette réserve avait affiché un solde de 41,8 millions de dollars É.-U..

33. En ce qui concernait la partie opérationnelle du budget, les sommes à recevoir au titre de services déjà fournis mais pour lesquels les donateurs n'avaient pas encore viré les fonds s'élevaient en fin d'exercice à environ 175 millions de dollars É.-U.. Tous les États Membres et tous les donateurs étaient invités à aider l'Administration à réduire le montant des sommes à recevoir.

34. Dans l'ensemble, la situation financière en fin d'exercice était bonne : l'Organisation avait assez de trésorerie pour financer ses besoins opérationnels, et sa couverture était suffisante pour lui permettre d'honorer ses obligations en matière d'indemnités de cessation de service et d'assurance

santé après la cessation de service. L'Administration avait signalé deux nouveaux passifs éventuels, qui concernaient des dépenses contestées pour un projet mené aux Philippines au lendemain d'une catastrophe naturelle (la question était actuellement traitée par le Bureau de pays de l'OIM à Manille et des fonctionnaires gouvernementaux du Département du bien-être social et du développement), ainsi que le recours collectif contre la réduction de l'indemnité de poste appliquée à l'ensemble du personnel international à Genève.

35. Le Vérificateur général des comptes du Ghana a appelé l'attention sur un certain nombre de points saillants de sa déclaration, reproduite sous la cote S/24/9.

36. La représentation des Philippines a assuré au Comité permanent qu'un mémorandum d'accord sur le différend concernant les dépenses engagées lors d'une intervention dans son pays serait signé sous peu.

37. Une représentation, faisant observer que les dépenses record au titre de la partie opérationnelle du budget s'étaient accompagnées d'une forte hausse des RSO utilisés à l'appui de la structure de base, a invité l'Administration à affecter les fonds futurs provenant des RSO en priorité aux activités de soutien opérationnel ainsi qu'aux fonctions de contrôle et de gestion de l'OIM, qui avaient cruellement besoin de ressources additionnelles.

38. La même représentation, constatant avec satisfaction qu'un nombre record de dix États Membres avaient versé des contributions sans affectation spéciale à l'OIM et que les financements sans affectation spéciale avaient doublé, passant de 14,9 millions de dollars É.-U. en 2017 à 30,1 millions de dollars É.-U. en 2018, a remercié ceux qui avaient effectué ces paiements. Elle a également invité l'Administration à mobiliser le Groupe de travail sur la réforme budgétaire. Il s'agissait d'une enceinte informelle très utile en ce qu'elle permettait aux États Membres de mieux comprendre le Programme et Budget de l'OIM, et à l'Administration d'identifier les sujets de préoccupation budgétaires et de discuter de solutions possibles avant de soumettre les documents pour examen officiel.

39. Une autre représentation, tout en comprenant la logique d'un processus budgétaire tenant compte exclusivement des sommes déjà reçues, a dit que du fait de cette approche, il était plus difficile de prévoir la performance financière probable de l'Organisation à différents moments de l'année, si bien que des excédents étaient apparus en fin d'exercice. Elle s'est félicitée des réformes introduites en 2018 dans le processus d'établissement du budget des RSO, qui devraient porter du fruit à partir de 2020, et a suggéré que l'Administration projette les résultats financiers pour l'année complète et en fin d'exercice à chaque actualisation du Programme et Budget en s'appuyant sur une estimation réaliste du total des sommes à recevoir sur l'ensemble de l'année.

40. Une troisième représentation, constatant que 35 des recommandations du Vérificateur externe des comptes auxquelles l'Administration avait souscrit restaient en suspens, a voulu savoir si des discussions avaient été menées sur leur hiérarchisation et si des ressources avaient été identifiées pour leur mise en œuvre. Concernant l'élaboration d'une charte de déontologie, elle a invité l'Administration à y introduire des orientations sur la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, et à mettre les politiques et pratiques de l'OIM en conformité avec la stratégie élaborée à cet effet à l'échelle du système par le Secrétaire général des Nations Unies.

41. L'Administration, en réponse aux observations et aux questions, a dit que certaines des recommandations du Vérificateur externe des comptes seraient abordées à plus long terme car elles concernaient l'élaboration de politiques et de systèmes. Cependant, celles qui pouvaient être mises en œuvre sans investissement majeur étaient systématiquement et immédiatement suivies d'effet. Pour ce qui était des pratiques budgétaires de l'OIM, des excédents avaient été dégagés ces dernières

années en raison de la formule de la moyenne triennale appliquée pour estimer le montant des RSO pour l'année. Maintenant que cette estimation était fondée sur les tendances et activités en cours, le montant inscrit au budget des RSO devrait correspondre plus étroitement au niveau effectif des dépenses.

42. La Directrice générale adjointe a remercié le Vérificateur général des comptes du Ghana pour ses recommandations, dont l'Administration tiendrait également compte dans le contexte de l'élaboration du cadre de gouvernance interne.

43. Le Comité permanent a adopté la résolution n° 20 du 19 juin 2019 concernant le Rapport financier de l'exercice clôturé le 31 décembre 2018.

VI. Révision du Programme et Budget pour 2019

44. Le Comité permanent était saisi de la Révision du Programme et Budget pour 2019 (document S/24/9) et du projet de résolution y afférent (document S/24/L/3).

45. L'Administration a, à l'aide d'un diaporama, présenté les points essentiels appelant une décision concernant la Révision du Programme et Budget pour 2019. La partie administrative du budget avait été révisée à la hausse pour être portée à 52 240 024 francs suisses, soit une augmentation de 10 362 francs suisses due aux contributions assignées additionnelles d'un État Membre admis en mars 2019. L'Administration proposait d'affecter ces crédits additionnels au perfectionnement et à la formation du personnel, qui était un poste budgétaire très insuffisamment doté.

46. Pour ce qui était de la structure organisationnelle, deux unités avaient été créées, à savoir le Pôle stratégique et le Secrétariat du Réseau des Nations Unies sur la migration. Cependant, si le Pôle stratégique était actuellement couvert par un financement de base, il n'en allait pas de même du Secrétariat, qui était financé par un ensemble de sources, y compris des contributions sans affectation spéciale versées par des États Membres et du personnel détaché par d'autres organismes des Nations Unies.

47. La partie opérationnelle du budget était passée de 1 milliard de dollars É.-U. à environ 1,7 milliard de dollars É.-U.. Les augmentations les plus importantes concernaient les secteurs suivants : Gestion des mouvements et des migrations dans les situations d'urgence et d'après-crise ; Migration régulée ; et Migration et santé.

48. L'Administration proposait de prélever 4,8 millions de dollars É.-U. sur la réserve de revenus de soutien opérationnel, portant ainsi à 100,8 millions de dollars É.-U. le budget des RSO, qui s'élevait initialement à 96 millions de dollars É.-U.. Ces fonds additionnels serviraient à couvrir : les travaux en chantier pour PRIMA ; les dépenses relatives au projet de bâtiment du Siège ; la conversion du système PRISM en SAP S/4HANA ; le renforcement de la posture de cybersécurité de l'Organisation ; l'amélioration des systèmes de recrutement et de gestion des résultats ; le renforcement de l'infrastructure de données ; le renforcement de la gestion et de la gouvernance des achats et de la chaîne d'approvisionnement ; et les réformes de gouvernance interne.

49. Le montant des RSO figurant dans le Programme et Budget était établi sur la base d'hypothèses quant au niveau des revenus tirés de la commission pour frais généraux qui seraient dégagés au cours d'une année donnée. Dans la Révision du Programme et Budget en cours d'examen, le montant à dégager pour atteindre le niveau projeté de RSO était tombé à 7,2 millions de dollars É.-U., alors qu'il se situait à 42,2 millions de dollars É.-U. dans le Programme et Budget

pour 2019 (document C/109/6/Rev.1), parce que le nombre de nouveaux projets s'était accru dans l'intervalle. Nonobstant les appels lancés par des États Membres en faveur d'une budgétisation plus réaliste des RSO, il était important de relever que ceux-ci étaient alloués bien avant que soient reçus l'ensemble des revenus utilisés pour les financer. Cependant, étant donné les tendances récentes, il devrait être possible, à l'aide de différentes analyses, d'aligner le montant des RSO dégagés sur le montant proposé dans le Programme et Budget chaque année.

50. La Directrice générale adjointe a précisé qu'en réponse aux préoccupations exprimées lors des consultations informelles tenues avant la réunion, des discussions internes avaient été menées avec le Bureau de l'Inspecteur général pour savoir si des fonds provenant du prélèvement pouvaient être utilisés pour éliminer l'arriéré d'enquêtes. En conséquence, l'Administration proposait de prélever la somme additionnelle de 600 000 dollars É.-U. sur la réserve de RSO pour couvrir les coûts de recrutement d'une équipe de trois consultants chargés de traiter les affaires en souffrance, de réaliser des évaluations préliminaires et de contribuer à l'élaboration d'un système de classement par ordre de priorité qui serait incorporé dans le nouveau système mis en place en temps voulu. Ce prélèvement permettrait, en outre, de couvrir les dépenses des voyages de l'équipe nécessités par les enquêtes.

51. Une représentation a souligné l'importance d'investir dans les capacités locales en resserrant les relations avec les organisations non gouvernementales locales, et de porter une attention plus grande à la question des fonds rapatriés vers les pays aux prises avec un conflit. Une autre s'est félicitée du nombre de projets relatifs à la protection des migrants en situation de vulnérabilité, tout en insistant sur la nécessité d'en faire plus dans ce domaine. Cette même représentation a constaté un déséquilibre entre le Moyen-Orient et l'Afrique en ce qui concernait le montant des financements destinés à la gestion des mouvements.

52. Un certain nombre d'orateurs ont estimé que les utilisations qu'il était proposé de faire du montant prélevé sur la réserve de RSO ainsi que du prélèvement additionnel qui avait été suggéré étaient pertinentes et nécessaires. Constatant qu'un grand nombre de ces utilisations concernaient les technologies de l'information, une délégation a voulu savoir si elles faisaient partie d'une stratégie informatique plus vaste susceptible d'être communiquée aux États Membres. Une autre a ajouté qu'un excédent de RSO serait probablement dégagé à la fin de l'année, et que l'affectation des fonds provenant des RSO et du prélèvement ne comblait que des besoins immédiats. C'est pourquoi elle accueillait avec satisfaction la proposition d'examiner la structure budgétaire dans le cadre du Groupe de travail sur la réforme budgétaire.

53. Un État Membre s'est déclaré satisfait de la mise en place du Pôle stratégique, qui permettrait à l'Organisation d'être mieux à même d'exploiter les connaissances tirées de ses activités de terrain et d'élaborer des pratiques exemplaires, dans l'intérêt du personnel de terrain. Un autre a fait observer que l'OIM avait beaucoup à offrir dans le processus de réforme actuellement mené au sein des Nations Unies et qu'elle devrait jouer un rôle moteur dans certains domaines ; en outre, bien que le Pacte mondial n'ait pas été signé par tous les États Membres, il était fondamental que l'OIM explique plus précisément son rôle dans sa mise en œuvre.

54. Une représentation s'est déclarée préoccupée par le nombre croissant d'activités de migration et santé, d'autant que l'OMS participait de plus en plus activement aux situations d'urgence depuis quelques années. Bien qu'il ait été expliqué que l'OIM et l'OMS n'empiétaient pas sur leurs mandats en menant leurs activités respectives dans ce domaine, il serait utile de mener d'autres discussions sur la question avec les États Membres, logiquement dans le cadre du Groupe de travail sur les relations entre l'OIM et les Nations Unies et les questions y afférentes. Il serait également utile de disposer de plus amples informations sur les activités du Bureau de l'OIM auprès des Nations Unies à New York, qui s'était agrandi trois ans auparavant. Une autre représentation a fait observer que les

activités relevant du couple migration et développement n'avaient pas fortement augmenté, malgré l'importance de ce domaine pour la réalisation des objectifs de développement durable.

55. La représentation de la Suède a annoncé que son Gouvernement verserait une contribution à affectation relativement non contraignante d'environ 10 millions de dollars É.-U. en 2019, destinée au développement des capacités de formulation de politiques.

56. La Directrice générale adjointe, se félicitant du soutien exprimé en faveur de la proposition relative à un prélèvement additionnel sur la réserve de RSO, a précisé que la modification apparaîtrait dans l'actualisation suivante du Programme et Budget, et que le paragraphe ci-après serait inséré dans le projet de résolution pour en tenir compte :

3. *Approuve* un prélèvement sur la réserve de revenus de soutien opérationnel de 5,4 millions de dollars É.-U., soit 600 000 dollars É.-U. de plus que le montant proposé dans le document S/24/6, afin de couvrir l'arriéré d'enquêtes, et prie le Directeur général d'inscrire cette augmentation dans la prochaine révision budgétaire ;

57. En réponse aux questions des délégations, elle a ajouté que les activités informatiques envisagées faisaient partie d'une stratégie plus vaste de modernisation des systèmes informatiques au sein de l'Organisation. Celles qui étaient financées par la proposition de prélèvement sur la réserve de RSO devaient être menées en 2019 pour permettre la poursuite du processus. Des préparatifs en vue de la conversion du système PRISM actuel en SAP S/4HANA revêtaient une importance fondamentale, puisque l'actuel système d'exploitation serait obsolète en 2025. L'Administration proposait de saisir cette occasion pour le transformer et le moderniser, compte tenu des besoins de l'Organisation et de l'expérience d'autres organismes des Nations Unies. Pour ce qui était de la réforme des Nations Unies, elle a assuré aux États Membres que l'OIM y participait dans toute la mesure possible, notamment en faisant part de son expérience et des enseignements qu'elle avait tirés dans différents domaines. En ce qui concernait la question des activités de l'Organisation dans le domaine de la santé, elle a dit que l'immense majorité d'entre elles consistait en des évaluations sanitaires des migrants, qui étaient mentionnées à l'article 1 de la Constitution. Tout était mis en œuvre pour éviter les doublons. Cependant, le sujet pourrait être un thème de discussion à proposer pour examen par le Comité permanent en 2020. De même, l'Administration pourrait donner des informations détaillées sur l'activité du Bureau de l'OIM auprès des Nations Unies à New York à une session future du Comité permanent. La Directrice générale adjointe a accueilli avec satisfaction l'annonce de contribution financière faite par la représentation de la Suède.

58. En réponse à une question concernant le projet de bâtiment du Siège, l'Administration a précisé que, si le document S/24/6 ne mentionnait pas expressément le paragraphe 3 de la résolution du Conseil n° 1373 du 27 novembre 2018 relative au plan concernant le bâtiment du Siège, de plus amples informations – y compris cette mention – se trouvaient dans le document S/24/8 (Plans concernant le bâtiment du Siège de l'OIM – Informations actualisées n° 1). Les États Membres seraient tenus régulièrement informés du projet, et leur approbation serait sollicitée sur des décisions importantes.

59. Enfin, pour ce qui était de la répartition des financements entre les différents secteurs et régions d'activité, la procédure de dotation budgétaire était déterminée par les fonds versés par les donateurs pour des projets précis, et n'était pas décidée par l'Administration. Celle-ci était toutefois prête à collaborer avec les États Membres à des activités précises.

60. Le Comité permanent a adopté la résolution n° 21 du 19 juin 2019 concernant la Révision du Programme et Budget pour 2019, ainsi qu'elle avait été modifiée.

VII. Rapport de situation sur les contributions assignées restant dues à la partie administrative du budget et sur le droit de vote des États Membres

61. L'Administration a présenté le document intitulé Rapport de situation sur les contributions assignées restant dues à la partie administrative du budget et sur le droit de vote des États Membres (au 12 juin 2019) (C/110/5/Rev.1), qui renfermait des informations actualisées sur les contributions additionnelles reçues depuis la première parution du document. Le montant total des contributions restant dues pour 2018 et les années antérieures s'élevait à 5 763 538 francs suisses, dont 386 381 francs suisses correspondaient au solde des échéanciers de paiement. Au 12 juin, huit États Membres avaient perdu leur droit de vote. Dans l'intervalle, des versements au titre des contributions dues pour l'année en cours avaient été reçus de Haïti, des Maldives, des États fédérés de Micronésie, des Pays-Bas et des Philippines.

62. Le Comité permanent a vivement engagé les États Membres dont les contributions étaient en souffrance à les régler intégralement ou, en consultation avec l'Administration, à conclure un échéancier de paiement auquel ils se conformeraient pleinement.

VIII. Barème des quotes-parts pour 2020

63. L'Administration a présenté le document intitulé Proposition d'ajustement du barème des quotes-parts de l'OIM pour 2020 (S/24/3) et a fait observer que le barème de l'Organisation était complètement aligné sur celui des Nations Unies ; cependant, étant donné la date à laquelle était publié le barème des quotes-parts des Nations Unies, le nouveau barème était appliqué à l'OIM avec un décalage d'un an. En conséquence, le barème des quotes-parts des Nations Unies pour 2019 serait appliqué à l'OIM en 2020. Le barème proposé pour 2019 avait été mis à jour avec l'adjonction des nouveaux États Membres admis en 2018 et à ce jour en 2019.

64. Le Comité permanent a approuvé le barème des quotes-parts de l'OIM pour 2020, tel qu'il était reproduit dans le document S/24/3.

IX. Rapport sur la gestion des ressources humaines

65. L'Administration a présenté un diaporama illustrant les principaux faits nouveaux en matière de gestion des ressources humaines en 2018. Au 31 décembre 2018, l'OIM comptait plus de 12 600 membres du personnel dans le monde, et quelque 5 000 non-membres du personnel, tels que des consultants et des stagiaires, soit un effectif total en hausse de 14 % depuis 2017. L'Organisation avait considérablement progressé sur la voie d'une diversification de sa main-d'œuvre, puisque 168 nationalités y étaient représentées. Parmi le personnel international de la catégorie des administrateurs, on comptait 134 nationalités représentant à parts égales des pays membres et non membres du CAD de l'OCDE. Aux grades P-4 et au-dessus, toutefois, seulement 38 % du personnel venait de pays non membres du CAD de l'OCDE.

66. La hausse des effectifs s'était naturellement accompagnée d'une augmentation du nombre de recrutements, passés à 831 au cours de l'année, dont 51 % avaient débouché sur le recrutement d'une femme. Dans 10 % des cas, un membre du personnel recruté sur le plan national avait obtenu un poste international.

67. L'égalité entre les sexes était restée une priorité tout au long de l'année. La Division de la gestion des ressources humaines avait adopté de nombreux éléments de la Stratégie du Secrétaire général des Nations Unies sur la parité des sexes applicable à l'ensemble du système des Nations Unies.

Globalement, l'OIM était parvenue à un rapport de 48 % de femmes pour 52 % d'hommes dans la catégorie des administrateurs, de sorte qu'elle devrait être en mesure d'atteindre la parité des sexes en 2022.

68. La Division avait continué à mettre en œuvre le Statut et Règlement du personnel unifiés qui, à la fin de décembre 2018, était appliqué dans 114 pays et à 70 % de membres du personnel recrutés localement.

69. L'augmentation rapide des effectifs avait posé à la Division un certain nombre de défis, à savoir, entre autres : renforcer des éléments fondamentaux tels que la gestion des résultats et l'e-recrutement ; mettre à plat la situation concernant les politiques ; veiller à la mise en place de mécanismes régulateurs appropriés tout en préservant la souplesse, la réactivité et l'optimisation des ressources ; comprendre les aspects pertinents de la réforme des Nations Unies et nouer des partenariats de collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies ; et s'acquitter du devoir de diligence à l'égard de l'ensemble du personnel de l'Organisation. Pour relever ces défis, la Division a mis en œuvre un ambitieux programme d'activités, comme suit : réalisation de la première enquête mondiale auprès du personnel, qui a recueilli près de 7 000 réponses ; mise en place d'une nouvelle initiative de mobilité et de planification des successions ; établissement de nouveaux partenariats, notamment avec le Programme des Volontaires des Nations Unies et de nouveaux parraineurs d'administrateurs auxiliaires ; et élaboration et lancement d'un nouveau programme de développement des capacités de direction.

70. Les résultats de l'enquête mondiale auprès du personnel, qui avaient été évalués à l'aune d'enquêtes similaires menées par d'autres entités des Nations Unies, avaient révélé que le personnel de l'OIM était « engagé » et dévoué, mais que l'Organisation pouvait en faire davantage pour l'aider à gérer sa charge de travail et le stress connexe et pour créer un lieu de travail qui contribue à l'équité et au devoir de diligence.

71. Une nouvelle stratégie 2019-2025 axée sur les personnes serait élaborée à la lumière de ces résultats, mais pas seulement. Elle reposerait sur dix principes directeurs, qui sous-tendraient trois objectifs généraux : attirer et former une main-d'œuvre de haut niveau pour répondre aux besoins migratoires dans le monde ; développer les capacités de direction pour faire face à une scène migratoire en mutation ; et créer une culture institutionnelle qui promeuve le devoir de diligence pour l'ensemble du personnel de l'Organisation. La stratégie serait entièrement axée sur une culture accordant une large place aux performances élevées, sur les résultats et l'optimisation des ressources, ainsi que sur la gestion des connaissances.

72. Dans une perspective d'avenir, la Division envisageait de mettre en place, entre autres, une nouvelle initiative de planification des successions, appelée Réserve d'affectation, et de modifier la politique relative à la mobilité. La Réserve d'affectation était un nouveau mécanisme qui permettrait à l'Organisation de sélectionner et de former des chefs de mission et des spécialistes de la gestion des ressources tout en défendant son image d'employeur de choix. En ce qui concernait la politique relative à la mobilité, il était nécessaire de passer du système de rotation à la mobilité et de définir quels postes devaient être soumis à rotation.

73. La Directrice générale adjointe a dit que les mesures prises par la Division de la gestion des ressources humaines seraient mises en œuvre dans le contexte du nouveau cadre de gouvernance interne, afin de faire en sorte que les compétences voulues se trouvent au bon endroit et que le personnel acquière le savoir-faire requis par les nouvelles responsabilités de l'Organisation. L'enquête mondiale auprès du personnel avait permis de se faire une idée de la façon dont les membres du personnel percevaient un certain nombre de questions. L'Administration s'employait à trouver des solutions à cet égard, qui seraient présentées au personnel dans un proche avenir.

74. Une délégation a félicité l'Administration pour le degré de précision du rapport, ce qui avait permis aux États Membres de se faire une idée claire de la gestion des ressources humaines à l'OIM. Elle s'est également déclarée satisfaite de l'enquête mondiale auprès du personnel et a invité l'Administration à réaliser d'autres enquêtes de ce genre à l'avenir.

75. Un groupe régional et un État Membre se sont félicités des efforts déployés par l'Administration pour améliorer la diversité et, ce faisant, susciter une adhésion et un soutien plus grands de la part des États Membres. Le groupe régional a suggéré un certain nombre de moyens permettant de stimuler ces efforts : les États Membres qui étaient les moins bien représentés parmi le personnel devraient être invités à parrainer des administrateurs auxiliaires ; les États Membres qui parrainaient déjà des administrateurs auxiliaires devraient garder la question de l'égalité des sexes à l'esprit au moment d'effectuer leur parrainage ; le processus d'e-recrutement devrait être conçu pour combattre la discrimination ; les vacances de poste devraient être publiées longtemps à l'avance et être largement diffusées ; les stratégies de recrutement devraient s'adresser à tous les candidats, quel que soit l'arrière-plan socioéconomique ; le personnel local devrait être recruté pour des postes internationaux afin de parvenir à une représentation équilibrée entre régions, nationalités et sexes ; et toutes les personnes travaillant à l'OIM devraient bénéficier des mêmes chances en matière de promotion, de formation et de progression dans la carrière, quels que soient leur race, leur âge, leur sexe, leur handicap ou leur appartenance sexuelle.

76. Le même groupe régional, faisant observer que la mise en œuvre sur le terrain du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières exigeait un personnel international et national correctement formé, a laissé entendre que davantage de membres du personnel de la catégorie des administrateurs devraient être déployés à cet effet dans les bureaux extérieurs de l'OIM.

77. Le Comité permanent a pris note de l'exposé de l'Administration et des observations des États Membres.

X. Déclaration du Président du Comité de l'Association mondiale du personnel

78. Le Président du Comité de l'Association mondiale du personnel a dit qu'il existait trois différences fondamentales entre l'Association mondiale du personnel et l'Association du personnel précédente : le personnel recruté sur le plan national pouvait adhérer à l'Association, le Comité avait à sa tête un Président à temps plein, et il était composé de 18 représentants régionaux de six régions. Depuis que les membres du Comité avaient pris leurs fonctions, les activités suivantes avaient été menées : élaboration d'un budget annuel ; établissement d'un plan de communication annuel ; élaboration d'un plan d'action annuel ; et élaboration d'une stratégie pour la période 2019-2021, axée sur la promotion de politiques, sur l'autonomisation du personnel aux fins de protection des droits, et sur l'assistance individuelle aux membres du personnel.

79. La promotion de politiques était le principal domaine d'activité du Comité. Elle consistait à assurer la coordination et la liaison avec l'Administration au sujet de l'élaboration ou de l'examen de différentes politiques, et à recueillir les réactions des membres du personnel à la faveur d'enquêtes et de webinaires. À l'heure actuelle, des discussions et une analyse étaient en cours sur la gestion des résultats, un congé parental unifié, et le perfectionnement et la formation du personnel. Le Comité était, par ailleurs, représenté dans d'importants groupes de travail et comités internes, tels que la Commission paritaire d'appel, le Comité consultatif pour les questions de formation et le Comité des nominations et des affectations. Il assurait régulièrement la liaison sur des questions de politique générale avec les différents départements, divisions et unités du Siège.

80. Pour ce qui était de l'autonomisation du personnel, la communication revêtait une importance primordiale. Le Comité diffusait régulièrement des informations pertinentes auprès du personnel de toute l'Organisation, sous la forme d'éléments d'information sur les politiques, par des vidéos, par des informations instantanées et à l'occasion de réunions avec le personnel. Les associations nationales du personnel jouaient un rôle particulièrement important, en apportant une aide et en contribuant à un lieu de travail respectueux. Une nouvelle assurance assistance juridique et une assurance avaient été souscrites pour tous les membres de l'Association, même si la préférence était donnée au règlement informel des problèmes et que le recours aux processus formels devait être une solution de dernier recours.

81. Une assistance collective et individuelle avait été fournie à quelque 200 membres du personnel depuis septembre 2018 sur des questions telles que le harcèlement et l'abus d'autorité, le non-renouvellement du contrat de travail ou l'imposition de mesures disciplinaires. Un système de gestion des dossiers était en cours d'élaboration ; des efforts seraient faits pour mettre à jour et automatiser la base de données connexe.

82. En ce qui concernait les domaines d'activité futurs du Comité, il convenait de citer l'élaboration d'un mécanisme interne d'orientation vers les services d'appui au personnel ; la formation des représentants nationaux du Comité de l'Association du personnel ; et la finalisation des procédures opérationnelles normalisées du Comité et des organigrammes connexes.

83. Le Directeur général s'est félicité des excellents rapports entre l'Administration et le Comité de l'Association mondiale du personnel, dont la mise en place était un pas important dans la bonne direction au vu de la forte proportion de membres du personnel recrutés sur le plan national et de la vaste empreinte géographique de l'Organisation. Le Comité était une importante voie de communication complémentaire pour les membres du personnel aux quatre coins du monde.

84. Le Comité permanent a pris note de la déclaration du Comité de l'Association mondiale du personnel et des observations du Directeur général.

XI. Plans concernant le bâtiment du Siège de l'OIM – Informations actualisées

85. L'Administration, présentant le document S/24/8 intitulé Plans concernant le bâtiment du Siège de l'OIM – Informations actualisées n° 1, dont elle a souligné les points essentiels, a annoncé que l'Organisation était officiellement devenue membre du réseau interorganisations des responsables de la gestion des installations des Nations Unies. En outre, il y avait lieu d'espérer que le processus de recrutement du directeur de projet et du consultant serait bientôt achevé. Ainsi qu'il était indiqué dans le document, l'étape suivante consisterait à demander un prêt aux fins d'étude du projet afin de pouvoir déterminer le coût effectif de ce dernier. L'Administration a toutefois précisé qu'elle solliciterait l'accord des États Membres pour chaque étape du processus.

86. Des délégations ont accueilli avec satisfaction les informations relatives aux mesures prises à ce jour et ont dit attendre avec impatience d'autres informations – si possible entre les sessions des organes directeurs – sur l'état d'avancement du projet, y compris un calendrier indiquant les étapes clés. Une délégation s'est félicitée de l'étroite collaboration avec la Fondation des immeubles pour les organisations internationales, de la structure de gestion du projet clairement définie qui était en place, ainsi que du projet d'instituer le groupe de coordination et le groupe opérationnel mentionnés dans le document S/24/8. Trois délégations ont attiré l'attention sur l'utilité des enseignements tirés par d'autres organisations mettant en œuvre des projets analogues, et ont estimé que l'accent mis sur l'importance d'une bonne planification était particulièrement pertinent.

87. Une représentation a insisté sur l'importance de veiller à la facilité d'accès des personnes présentant un handicap, tandis qu'une autre a fait observer que certaines des responsabilités confiées au directeur de projet, telles que l'établissement d'une analyse des besoins opérationnels généraux de l'Organisation ou l'élaboration d'un plan de poursuite des activités, relevaient peut-être davantage des compétences de l'Administration. Il était indiqué dans le document C/109/10 (Plans concernant le bâtiment du Siège de l'OIM) qu'un groupe de travail composé de chefs de division et d'experts techniques serait créé à cette fin. De plus amples informations à cet égard seraient donc les bienvenues. La même représentation a fait observer que le document C/109/10 renfermait en outre une recommandation visant à faire appel aux services d'une société possédant une expérience de la gestion des risques et de l'audit de projets de construction. Étant donné que l'Administration avait demandé au Vérificateur externe des comptes d'inclure le projet dans ses futures vérifications, une telle société serait-elle quand même engagée ?

88. La Directrice générale adjointe a dit que l'Administration était résolue à tenir les États Membres régulièrement informés du projet. Entre les sessions, ces informations pourraient être communiquées aux réunions du Groupe de travail sur la réforme budgétaire, d'autant que celui-ci se réunirait régulièrement pour examiner la structure du budget. En réponse aux questions des délégations, elle a confirmé l'intention de recruter une société externe chargée de la gestion des risques, comme indiqué dans le document C/109/10, et a également confirmé que le projet figurerait dans le plan de vérification du Vérificateur externe des comptes. Pour ce qui était de l'accessibilité, le plan prévoirait le nécessaire pour l'accès des personnes présentant un handicap, conformément aux obligations réglementaires de la Suisse applicables aux nouveaux bâtiments.

89. L'Administration a ajouté qu'en ce qui concernait l'élaboration d'un plan de poursuite des activités, le directeur de projet se concerterait avec les spécialistes de l'Organisation sur la question, ainsi qu'il était indiqué au paragraphe 4 du document S/24/8.

90. Le Comité permanent a pris note du document S/24/8.

XII. Point sur les efforts institutionnels visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles

91. L'Administration a, à l'aide d'un diaporama, informé le Comité permanent des efforts déployés par l'Organisation pour prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles. Une évaluation interne avait montré que le nombre relativement faible de signalements d'actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles à l'OIM s'expliquait par : un manque de confiance dans le système de signalement ; un manque supposé de transparence lors du signalement d'un cas ; le temps que prenaient le processus de signalement et le traitement des cas ; une apparente crainte de représailles ; et la confusion autour de la question de savoir ce qui devait être signalé, comment et auprès de qui.

92. En réponse, l'OIM avait engagé un consultant spécialiste du changement comportemental et de la communication interculturelle ainsi qu'une agence de communication pour repenser et changer la manière dont l'Organisation communiquait avec son personnel, ses partenaires et ses bénéficiaires sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles et les mécanismes de signalement correspondants. Une nouvelle plateforme de signalement en ligne, intitulée « Nous sommes tous concernés », avait été mise en place pour simplifier le processus de signalement. Elle permettait aux utilisateurs – membres du personnel, partenaires et bénéficiaires de l'OIM – de signaler tous les types de manquement en deux clics. Cette plateforme proposait également des informations, des outils et des ressources sur les différents types de manquement, y compris l'exploitation et les atteintes sexuelles, et précisait les étapes suivantes de la procédure une fois le signalement effectué.

93. En ce qui concernait plus particulièrement la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles, de nouveaux programmes de formation et de communication avaient été élaborés selon une méthodologie axée sur les changements de comportement et des concepts émotionnels, plutôt que sur des notions théoriques sur le sujet. Deux formations distinctes avaient été mises au point : l'une pour le personnel de l'OIM, et l'autre pour les partenaires d'exécution. Cette dernière avait été mise à la disposition de divers organismes des Nations Unies, tels que l'OCHA, le HCR et le Programme alimentaire mondial, afin de promouvoir l'adoption d'une approche unifiée à l'échelle du système des Nations Unies.

94. Le Comité permanent a regardé une vidéo sur la plateforme de signalement « Nous sommes tous concernés ».

95. La Directrice générale adjointe, soulignant que l'Organisation était pleinement résolue à traiter les cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles le plus efficacement et le plus rapidement possible en tenant compte des besoins des victimes, a dit que cette question était également liée à la réforme en cours des processus d'administration interne de la justice, en particulier en ce qui concernait la garantie d'enquêtes responsables et la possibilité de soumettre des allégations anonymes. La prise en considération des partenaires d'exécution et la collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies étaient de réelles avancées. Le HCR avait récemment confirmé à l'Administration qu'il envisageait d'utiliser les outils de l'OIM conçus à cet égard.

96. Un certain nombre de délégations se sont félicitées de la politique de tolérance zéro suivie par l'Organisation face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles, de la manière directe et franche avec laquelle elle abordait le sujet avec les États Membres, et du nouvel ensemble d'outils élaborés pour s'attaquer à cette question et faciliter les signalements. La transparence et la responsabilité étaient essentielles pour instaurer la confiance dans le système et faire en sorte que les victimes puissent parler et que les coupables répondent de leurs actes. Une représentation a plus particulièrement salué les efforts visant à renforcer la fonction d'enquête dans le cadre des réformes de l'administration interne de la justice, tandis qu'une autre a souligné que l'OIM devait disposer de ressources suffisantes pour former du personnel et enquêter sur les allégations d'atteintes. Tous les États Membres devaient fournir leur part d'efforts en matière de prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans les contextes d'aide internationale, y compris en formant le personnel et en veillant à ce que les partenaires soient dotés de systèmes de contrôle et de responsabilité en matière de gestion.

97. Les mesures prises pour mettre en place une approche unifiée au sein du système des Nations Unies et la participation des partenaires d'exécution aux efforts de sensibilisation ont été considérées comme des mesures positives qui devaient être poursuivies. Néanmoins, il était important que les différences culturelles soient prises en compte dans cette approche. Une délégation a demandé si l'OIM associait le Groupe de travail du IASC chargé de faire rapport aux populations touchées à l'élaboration des nouveaux supports de formation. Une autre a invité l'Organisation à faire en sorte que la plateforme de signalement et les supports de formation soient disponibles dans le plus grand nombre de langues possible, et a demandé que des rapports d'étape soient régulièrement présentés. Une représentation a voulu savoir quand le lancement officiel de la plateforme était prévu. Une autre représentation a rendu hommage au Directeur général et à la Directrice générale adjointe pour leur rôle moteur, qui avait permis de donner à cette question toute la visibilité requise.

98. L'Administration a expliqué que le lancement de la plateforme et des supports de formation serait le défi suivant pour l'OIM. Une formation de formateurs était en cours dans les bureaux régionaux, pour leur permettre de poursuivre le processus de lancement à l'échelle des pays. L'OIM avait communiqué régulièrement avec le Groupe de travail du IASC chargé de faire rapport aux populations touchées au sujet de l'élaboration des supports de formation, et reconnaissait qu'il était important que ces supports et la plateforme de signalement soient disponibles dans beaucoup de

langues ; leur traduction en arabe, en espagnol et en français était en cours, et l'OIM prévoyait d'ajouter d'autres langues dans la mesure du possible. Le lancement officiel de la plateforme de signalement coïnciderait avec la mise en œuvre des réformes de l'administration interne de la justice. Le site Web se déclinerait en deux versions : une version externe constituée de la plateforme de signalement, qui pourrait être consultée par quiconque le souhaitait, et une version interne qui – outre la plateforme de signalement – comporterait des informations supplémentaires, telles que des définitions et d'autres outils et ressources.

99. La Directrice générale adjointe a ajouté que l'Administration avait estimé qu'il était logique de lancer les réformes du système d'administration interne de la justice et la nouvelle plateforme de signalement au même moment, en principe pendant l'été. L'OIM était déterminée à renforcer ses capacités d'enquête afin de pouvoir répondre rapidement aux cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles ; une équipe serait spécifiquement chargée des enquêtes dans ce domaine car des compétences et des outils particuliers étaient nécessaires à cet effet.

100. Le Directeur général, soulignant l'importance que l'OIM attachait aux efforts de prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles, a dit que la sensibilisation et l'établissement de la confiance dans le système de signalement étaient deux préoccupations majeures. Sur ce dernier point, il ne suffisait pas de simplement faciliter l'accès aux voies de signalement ; il fallait aussi démontrer la capacité du système à répondre aux signalements. La mise en œuvre des supports de formation et de la plateforme de signalement à l'intention du personnel sur le terrain et auprès des nombreux partenaires d'exécution de l'OIM constituerait un défi majeur pour l'Organisation. Il était essentiel de surveiller les progrès enregistrés à cet égard. Il a invité les États Membres à prendre contact avec l'Organisation s'ils étaient en mesure de faciliter, ou de contribuer à, la traduction d'informations, de supports de formation et de la plateforme de signalement dans d'autres langues.

101. Le Comité permanent a pris note de l'exposé de l'Administration et des observations des États Membres.

XIII. Partenariats de l'OIM avec le secteur privé

102. L'Administration a présenté un diaporama d'où il ressortait que l'OIM avait reçu 15,3 millions de dollars É.-U. de contributions en espèces de la part d'entreprises, de fondations et de particuliers au cours des trois années écoulées. Elle avait noué plus de 600 collaborations et partenariats, qui se répartissaient entre quatre catégories : sensibilisation, innovation, mobilisation de ressources et valeur partagée. Si le nombre de partenariats avait augmenté de 41 % depuis 2017, cette croissance concernait pour l'essentiel le domaine de la sensibilisation. Il fallait en faire davantage pour accroître le nombre de partenariats dans les catégories de l'innovation et de la mobilisation de ressources.

103. Bien que les financements provenant du secteur privé aient augmenté de 43 % entre 2016 et 2018, cette hausse n'avait pas été linéaire, contrairement à la tendance observée dans d'autres organisations internationales. En outre, si la majorité des contributions en espèces reçues par les autres organisations étaient versées par des particuliers, à l'OIM elles provenaient d'entreprises. Il fallait redoubler d'efforts pour attirer les dons de particuliers – qui s'étaient élevés à seulement 73 203 dollars É.-U. en 2018 – par exemple, en améliorant la visibilité de la page des dons du site Web de l'OIM.

104. La mise en œuvre de la Stratégie de partenariats avec le secteur privé 2016-2020 avait été rendue possible par des fonds du Gouvernement de la République de Corée et avait été marquée par le lancement d'un outil de formation en ligne destiné au personnel de l'OIM, par l'élaboration de supports de communication, et par l'organisation d'une visite sur le terrain à Cox's Bazar (Bangladesh),

à laquelle 13 entreprises avaient participé et qui avait débouché sur plusieurs collaborations. L'OIM avait aussi participé au Sustainable Impact Hub lors de la réunion annuelle du Forum économique mondial à Davos (Suisse), et avait lancé sa première campagne de collecte de fonds à la fin de 2018 à l'appui des interventions menées en réponse à la situation dans la République bolivarienne du Venezuela.

105. L'évaluation à mi-parcours de la Stratégie avait abouti à diverses constatations. Le financement était insuffisant et avait diminué au cours des années précédentes ; en conséquence, il fallait privilégier les partenariats afin d'utiliser aux mieux les modestes ressources disponibles. Les fonctions de la Division des relations avec les donateurs et l'allocation des contributions devaient être mieux définies et, avant tout accord avec des entités du secteur privé, il fallait mener le processus de diligence raisonnable requis. Davantage devait être fait en matière d'image, et le potentiel offert par USA for IOM devait être pleinement exploité.

106. Pour ce qui était de l'avenir, outre un renforcement des capacités de l'OIM, l'Administration prévoyait d'organiser trois tables rondes avec le secteur privé et davantage de visites du secteur privé sur le terrain. Afin d'accroître l'efficacité de la mise en œuvre de la Stratégie, elle réaliserait une étude sur les sources de contribution potentielles, en particulier le système islamique de la zakat. En outre, elle mettrait en place un outil de gestion de la relation client afin de coordonner la participation du secteur privé et de faciliter la gestion des connaissances ; élaborerait un plan de travail pour la deuxième phase de la Stratégie ; et mettrait en chantier la stratégie 2021-2025. Elle procéderait également à la cartographie des donateurs du secteur privé pour identifier les entreprises qui avaient exprimé leur attachement aux objectifs de développement durable relevant du mandat de l'OIM. Trois campagnes de collecte de fonds auprès d'entreprises prévues pour 2019 étaient en cours de préparation en interne à un coût minime.

107. Le Comité permanent a regardé une courte vidéo sur la récente campagne de collecte de fonds auprès d'entreprises, lancée pendant le ramadan.

108. La Directrice générale adjointe a dit qu'il était important de faire connaître les avantages qu'offrait la mobilité humaine pour le secteur privé. Les partenariats de l'OIM avec ce dernier s'étaient développés malgré le peu de ressources disponibles, et elle a lancé un appel aux États Membres pour qu'ils accroissent leur financement.

109. Les États Membres ont salué la détermination de l'OIM à développer les partenariats avec le secteur privé. Une délégation a dit que des liens constructifs ne pouvaient être noués avec le secteur privé que si une culture d'apprentissage mutuel était encouragée, et a lancé un appel aux États Membres pour qu'ils incitent les entreprises et les parties prenantes du secteur privé à travailler avec l'OIM. Une autre a invité l'OIM à revoir sa stratégie de mobilisation des ressources afin d'adopter des solutions novatrices, de promouvoir des financements au titre des dépenses de responsabilité sociale des entreprises, de nommer des défenseurs de questions particulières et de développer ses partenariats avec le secteur privé, conformément à ses engagements au titre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et d'autres instruments. Une représentation a demandé si des campagnes de collecte de dons auprès de particuliers pouvaient être menées conjointement avec d'autres organisations internationales.

110. L'Administration, répondant à la question d'un État Membre, a dit que, quoique difficile à expliquer, la forte baisse des dons versés par les particuliers était probablement due aux représentations négatives de la migration et au manque de campagnes d'information. L'OIM devait accroître la visibilité de ses appels aux dons.

111. Le Directeur général a dit que l'OIM devait consolider son image de marque, mieux cibler son action et suivre l'exemple d'autres organisations qui avaient noué des partenariats fructueux avec le secteur privé. D'importants investissements seraient nécessaires. Ce qui faisait obstacle aux dons de particuliers, c'était une méconnaissance de l'action de l'OIM ; d'où la nécessité de mener une vaste campagne de communication.

112. Le Comité permanent a pris note de l'exposé et des observations formulées par les États Membres.

XIV. État de financement des initiatives de l'OIM d'envergure mondiale

113. L'Administration a, à l'aide d'un diaporama, informé le Comité permanent de l'état de financement des initiatives d'envergure mondiale menées par l'OIM. Au total, l'Organisation avait reçu en 2018 30 millions de dollars É.-U. de contributions volontaires sans affectation spéciale, soit bien moins que d'autres organisations internationales. Cependant, le nombre de donateurs du Comité de l'affectation des ressources pour la migration était passé de deux en 2017 à sept en 2018, et les contributions étaient passées de 11,4 millions de dollars É.-U. à 26,5 millions de dollars É.-U.. Deux États Membres avaient conclu avec l'OIM des accords pluriannuels qui permettaient une planification opérationnelle plus prévisible. D'autres devraient envisager de faire de même. Le montant total des contributions sans affectation spéciale devrait normalement s'élever à 22 millions de dollars É.-U. en 2019. L'Administration prévoyait d'établir et de publier un rapport annuel sur les décisions de financement du Comité, afin de garantir une transparence totale quant à l'utilisation des fonds sans affectation spéciale par l'Organisation. Elle prévoyait en outre de mener des consultations annuelles avec les donateurs de tels fonds, et d'encourager les donateurs à verser des contributions sans affectation spéciale au titre d'accords pluriannuels.

114. En ce qui concernait les mécanismes de financement de l'OIM, la situation se présentait comme suit :

- Le Mécanisme de financement des situations d'urgence migratoires avait été utilisé pour financer des interventions en réponse à une éruption volcanique au Guatemala, à des flux migratoires massifs en Amérique latine, à la flambée du virus Ebola en République démocratique du Congo, et au cyclone Idai. Le solde du Mécanisme s'élevait à 2,9 millions de dollars É.-U., alors que son solde cible était fixé à 30 millions de dollars É.-U..
- En 2018, le Fonds d'assistance global avait apporté un soutien personnalisé à 462 personnes originaires du Burundi, du Libéria, de Madagascar, du Togo et de la République bolivarienne du Venezuela. Il affichait un solde de 550 000 dollars É.-U., alors que son solde cible était fixé à 2 millions de dollars É.-U..
- Environ 350 000 dollars É.-U. avaient été prélevés sur le Fonds de réponse rapide pour les transports afin d'aider 1 214 réfugiés burundais à rentrer chez eux au départ de la République-Unie de Tanzanie. Le Fonds présentait un solde de 830 000 dollars É.-U., alors que le solde cible était fixé à 5 millions de dollars É.-U..

115. Le Directeur général a dit que les consultations menées avec les donateurs sur les allocations de fonds contribueraient à une transparence plus grande. Il fallait que les mécanismes de financement soient correctement abondés et que les règles régissant leur utilisation soient réexaminées afin qu'ils puissent répondre aux crises avec efficacité et efficacité.

116. Une représentation a accueilli avec satisfaction la forte hausse des contributions volontaires sans affectation spéciale, qui revêtaient une importance vitale.

117. Répondant à des questions soulevées par des États Membres, la Directrice générale adjointe a dit que le financement du Comité de l'affectation des ressources pour la migration était constitué de fonds sans affectation spéciale et de fonds à affectation relativement non contraignante destinés à une région géographique ou un domaine thématique particulier. Le Comité allouait ces fonds à des activités précises menées dans le cadre d'interventions d'urgence ou d'autres opérations. La possibilité de fusionner les différents mécanismes de financement n'avait jamais été analysée, mais elle serait étudiée dans le cadre de l'examen de la gouvernance interne.

118. Le Comité permanent a pris note de l'exposé de l'Administration et des observations des États Membres.

XV. Rapport sur le Fonds de l'OIM pour le développement

119. L'Administration a présenté le document S/24/7 (Fonds de l'OIM pour le développement – Rapport final allant de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018), et a complété les informations qu'il renfermait à l'aide d'un diaporama. En 2018, le Fonds avait reçu des contributions volontaires sans affectation spéciale aux RSO de la Belgique et des États-Unis d'Amérique. En outre, l'Autriche, la Suède et les États-Unis d'Amérique avaient versé respectivement 39 600 dollars É.-U., 574 713 dollars É.-U. et 57 566 dollars É.-U. directement au Fonds. Le Japon avait financé un poste d'administrateur auxiliaire à temps partiel au sein de l'Unité du Fonds de l'OIM pour le développement. Par ailleurs, les États-Unis d'Amérique avaient récemment versé un montant additionnel de 345 938 dollars É.-U. au Fonds, qui avait été reporté sur l'exercice suivant pour financer des demandes de projet en 2019.

120. L'Unité du Fonds de l'OIM pour le développement s'employait à maintenir un juste équilibre entre les régions dans l'attribution des crédits et à donner la priorité aux nouveaux États Membres. Elle se concertait régulièrement avec la Banque mondiale pour s'assurer que la liste des États Membres remplissant les conditions requises était à jour. Au cours de l'année, elle avait examiné, principalement sous l'angle des résultats et de la viabilité, tous les projets relatifs à l'élaboration de profils migratoires et de politiques de migration. Tous les projets de renforcement des capacités mis en œuvre en Asie centrale et du Sud-Est et dans le Pacifique pendant la période 2013-2017 avaient, eux aussi, été examinés. Des évaluations a posteriori avaient été effectuées selon que de besoin, un exercice dont le MOPAN avait pris note avec satisfaction dans son examen des activités de l'OIM. Le Bureau de l'Inspecteur général avait entrepris d'évaluer le Fonds dans son ensemble, et son rapport serait disponible en temps voulu. Enfin, l'Administration tenait à réaliser tous les trois ans l'examen de la viabilité sur la base des critères d'évaluation du CAD de l'OCDE – des précisions à cet égard étaient données dans le document S/24/7.

121. Pour illustrer l'utilité du Fonds de l'OIM pour le développement, l'Administration a présenté un projet mis en œuvre au Cameroun pour renforcer la gestion des rapatriements de fonds, qui avait consisté à réaliser une enquête visant à comprendre les dépenses et les investissements des ménages bénéficiaires de fonds rapatriés ; à sensibiliser ces ménages aux moyens de gérer durablement et avec efficacité les fonds rapatriés ; à former des fonctionnaires gouvernementaux et des représentants du secteur bancaire ; et à élaborer un plan de communication destiné à mobiliser la diaspora camerounaise et à tirer pleinement profit de la contribution des rapatriements de fonds au développement durable.

122. Le Comité permanent a regardé une courte vidéo dans laquelle des parties prenantes et des bénéficiaires, au Cameroun, exprimaient leur point de vue sur le projet présenté par l'Administration.

123. La représentation du Cameroun a dit que le projet en question avait permis d'instaurer une collaboration sur la question des rapatriements de fonds entre des acteurs institutionnels, gouvernementaux et privés et les familles elles-mêmes. Les données recueillies contribueraient à l'élaboration d'autres programmes dans ce domaine, qui répondraient tout à la fois aux besoins de développement et à ceux des ménages bénéficiaires des fonds rapatriés.

124. Un groupe régional s'est félicité des contributions versées par des États Membres au Fonds de l'OIM pour le développement et de l'administration transparente du Fonds, et a redit que l'Administration devait continuer à tenir les États Membres informés des activités du Fonds aux sessions du Comité permanent. Une représentation, notant que le Fonds de l'OIM pour le développement était axé sur le renforcement des capacités, ce qui était aussi le cas du Fonds d'amorçage pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, a voulu savoir si une collaboration était prévue pour éviter les doublons et maximiser l'utilisation des fonds disponibles. Deux représentations ont salué la détermination de l'OIM à examiner la viabilité des projets financés par le Fonds de l'OIM pour le développement ; ces analyses pourraient servir de modèles à d'autres secteurs de l'Organisation.

125. L'Administration a assuré au Comité permanent que le Fonds de l'OIM pour le développement collaborait étroitement avec le Fonds d'amorçage pour éviter tout doublon et créer des synergies entre les deux Fonds. Le Fonds de l'OIM pour le développement fournissait des financements de démarrage, nécessitant des budgets limités, tandis que le Fonds d'amorçage allouerait des montants plus importants.

126. Le Comité permanent a pris note du document S/24/7 et des observations faites par les États Membres.

XVI. Échange de vues sur les thèmes proposés par les Membres

a) Point sur les politiques et pratiques afférentes à la thématique migration, environnement et changement climatique et sur le programme de l'OIM en matière de durabilité environnementale

127. L'Administration a, à l'aide d'un diaporama, présenté le document intitulé Point sur les politiques et pratiques afférentes à la thématique migration, environnement et changement climatique et sur le programme de l'OIM en matière de durabilité environnementale (S/24/5). D'un point de vue chronologique, on pouvait distinguer cinq phases dans l'approche de la thématique environnement et changement climatique dans le contexte migratoire. Pendant la première phase, couvrant la quasi-totalité de l'histoire des politiques de migration, cette thématique avait été absente. Plusieurs événements marquants, dont le premier rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et les interventions en réponse à l'ouragan Mitch, avaient conduit à une forte augmentation du nombre d'études réalisées sur la question depuis quelques années.

128. Durant la deuxième phase – prise de conscience –, des tentatives avaient été faites pour isoler et définir ces questions, essentiellement sous l'angle des dimensions sociales du changement climatique. C'était pendant cette phase que l'OIM avait identifié ses trois objectifs en matière de migration environnementale, qui continuaient d'orienter son action. La troisième phase – ancrage – avait été marquée par l'intégration de la migration dans les processus politiques à la faveur d'une action menée auprès du système des Nations Unies, de la société civile et des milieux universitaires, par exemple dans le cadre de l'Accord de Paris. Pendant la phase actuelle – accord –, les questions environnementales étaient prises en considération dans les mesures et politiques migratoires générales, à l'échelle des gouvernements comme du système des Nations Unies.

129. Alors que la phase d'accord était toujours en cours, la phase finale – action – s'amorçait dans la perspective du Sommet 2019 sur l'action pour le climat des Nations Unies, qui serait l'occasion d'intégrer la migration dans les discussions sur le changement climatique. Sur les neuf domaines thématiques devant être examinés à cette occasion, la migration pourrait être incorporée dans deux en particulier : les facteurs sociaux et politiques, et la résilience et l'adaptation. Jusque-là, les contributions apportées par l'OIM aux préparatifs de ce Sommet avaient revêtu diverses formes. L'Organisation avait collaboré étroitement avec de nombreux autres organismes des Nations Unies à la prise en compte de la migration et des déplacements dans la riposte mondiale au changement climatique. À l'occasion d'une manifestation de haut niveau qui serait organisée par les Gouvernements des Fidji et du Portugal, elle soulignerait l'importance des approches régionales de la multithématique migration, environnement et changement climatique. L'OIM travaillait sur deux grands projets, financés respectivement par le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité humaine et par l'Union européenne, qui visaient à renforcer les mesures prises à l'échelle régionale pour faire face aux questions migratoires dans les petits États insulaires en développement. Elle fournirait aux États, à leur demande, un soutien sur les questions stratégiques et techniques et mènerait des activités en matière de visibilité et de communication.

130. Outre le Sommet, l'OIM s'employait à articuler entre elles ses activités de recherche, ses opérations et ses activités de formulation de politiques, afin d'accroître la participation des États Membres dans les domaines thématiques, y compris la migration environnementale. Par ailleurs, elle s'efforçait d'intégrer systématiquement les facteurs de dégradation de l'environnement et de changement climatique dans ses domaines d'activité traditionnels. À l'appui de ces efforts, les capacités de près de 500 décideurs de 58 pays avaient été renforcées. Enfin, une politique environnementale était en cours d'élaboration pour l'Organisation, et une analyse de ses émissions de gaz à effet de serre avait été entreprise au titre de la stratégie « ONU – Du bleu au vert » mise en œuvre à l'échelle du système des Nations Unies. Étant donné l'importance des questions environnementales qui menaçaient la planète, l'OIM était prête à collaborer avec les États Membres afin d'être mieux à même d'aider ces derniers, les communautés et les migrants à relever le défi.

131. Des groupes régionaux et des États Membres ont félicité l'OIM pour son action dans le domaine de la migration environnementale. Plusieurs d'entre eux ont souligné que sur cette question, les responsabilités devaient être partagées à l'échelle mondiale, notamment dans le cadre des efforts de l'OIM, de la Plateforme sur les déplacements liés aux catastrophes et du HCR. La dimension éthique de la migration environnementale, à savoir que les personnes les plus vulnérables étaient les plus touchées, devait être prise en compte dans les politiques, les plans et les processus décisionnels.

132. Un groupe régional et deux États Membres ont souligné l'importance de mettre en œuvre l'Accord de Paris, qui faisait de l'adaptation aux effets néfastes du changement climatique une priorité. Le Sommet 2019 sur l'action pour le climat serait l'occasion de dynamiser la volonté politique. Plusieurs États Membres ont évoqué la Plateforme sur les déplacements liés aux catastrophes, dont l'activité remarquable était conçue et appuyée directement par l'OIM et devrait être soutenue par tous les États Membres. Un État Membre avait récemment alloué 500 000 euros à cette plateforme. La mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, qui invitait les États Membres à échanger des informations sur les effets négatifs des catastrophes naturelles et qui reconnaissait que le changement climatique et les catastrophes naturelles étaient des facteurs de migration permanents, devait s'attaquer aux causes profondes de la migration environnementale à tous les niveaux.

133. En ce qui concernait l'idée d'un groupe de travail sur les déplacements dus au climat, un État Membre a dit qu'il fallait éviter tout chevauchement d'activités avec la Plateforme sur les déplacements liés aux catastrophes, tandis qu'un autre a demandé des informations sur l'état d'avancement de sa mise en place. Des précisions ont également été demandées sur la mise en œuvre

des recommandations de l'Équipe spéciale chargée de la question des déplacements de population, sur l'intégration de la mobilité humaine dans la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, sur l'action de l'OIM en matière d'adaptation au changement climatique, notamment en ce qui concernait les phénomènes à évolution lente qui exacerbent la migration, et sur les activités de l'Organisation relatives au couple migration-eau.

134. Un groupe régional a vivement engagé l'OIM à intensifier son soutien aux pays en matière d'élaboration d'outils et de développement des capacités permettant de mettre en œuvre des politiques de migration et des plans d'adaptation et d'atténuation ; à mobiliser des ressources additionnelles et à accéder aux mécanismes de financement des activités liées au climat afin de répondre aux aspects du changement climatique se rapportant à la mobilité ; et à développer ses projets relatifs à la migration environnementale. L'OIM devait également consolider ses partenariats avec la Plateforme sur les déplacements liés aux catastrophes, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et d'autres entités afin d'aider les pays africains à mettre en œuvre l'Accord de Paris et le Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques.

135. La migration environnementale devait être prise en considération dans les politiques de réduction des risques de catastrophe et les stratégies d'adaptation et d'atténuation. À cet égard, il était particulièrement important qu'un appui soit fourni pour renforcer la résilience des communautés vulnérables en Afrique. Un État Membre a appelé l'attention sur la nécessité de mener une action constante et cohérente en matière de migration environnementale, et notamment de mettre en œuvre des stratégies propres à renforcer la résilience des communautés à risque et à aider les États à faire face aux catastrophes naturelles. Il a exprimé l'espoir que la participation de l'OIM au Groupe de la gestion de l'environnement des Nations Unies déboucherait sur une intégration des principes de durabilité environnementale dans ses politiques et programmes. Un autre a souligné que les nouvelles stratégies devaient respecter la souveraineté de l'État, tandis qu'un troisième a estimé qu'elles ne devaient pas porter atteinte aux décisions prises par d'autres enceintes compétentes. Une représentation s'est déclarée intéressée par des projets relatifs aux déplacements dus à une catastrophe et par le Réseau des Nations Unies sur la migration. Une autre a reconnu qu'il était difficile de démontrer l'existence d'un lien probant entre la migration et le changement climatique.

136. Un groupe régional a souligné que l'action pour le climat et les instruments internationaux devaient se renforcer mutuellement et qu'une plus grande convergence devait être assurée entre les objectifs de développement durable et les programmes d'action sur le climat. Des représentations ont estimé qu'une meilleure compréhension de la migration environnementale permettrait d'y faire face avec plus d'efficacité, et que les effets de l'environnement sur la migration, et inversement, devaient être reconnus et pris en compte dans les politiques. Dans le même temps, les risques devaient être mieux anticipés et des mesures d'adaptation devaient être adoptées.

137. L'Administration, répondant aux points soulevés par les États Membres, a dit que la Division Migration, environnement et changement climatique travaillait avec tous les départements de l'OIM et à tous les niveaux, en particulier avec le Département des opérations et des situations d'urgence. L'OIM avait contribué de manière significative à la formulation des recommandations visées au paragraphe 12 du document S/24/5. Les préparatifs en vue de la session suivante de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques étaient en cours, menés en coopération avec le système des Nations Unies et d'autres acteurs. L'OIM collaborait étroitement avec la Plateforme sur les déplacements liés aux catastrophes, surtout à l'échelle régionale. À cet égard, les remarques réitérées des États Membres sur l'importance de cette plateforme avaient été accueillies avec satisfaction.

138. Au sujet de la complexité des facteurs environnementaux à évolution lente qui sous-tendaient la migration, l'Administration a dit que l'OIM s'occupait de diverses questions y afférentes, dont les changements océaniques et l'érosion côtière, la désertification, la pénurie d'eau et la chaleur extrême. La définition de la migration environnementale faisait débat, et celle qui était adoptée dans le document n'était pas juridique. Des efforts étaient faits pour intégrer la législation, les outils, les politiques et les pratiques en place en matière de migration dans les mesures avant que d'élaborer des initiatives particulières. Il fallait en outre veiller à la cohérence entre les instruments qui traitaient de la migration environnementale. L'important aspect éthique de cette question était régulièrement examiné avec les États Membres, de même que ses aspects culturels.

b) Élaboration de politiques et de pratiques en matière de réintégration durable

139. L'Administration a, à l'aide d'un diaporama, présenté le document intitulé *Élaboration de politiques et de pratiques en matière de réintégration durable (S/24/4)*. Bien que les circonstances du retour et de la réintégration varient considérablement, l'exposé et le document portaient sur les migrants qui ne voulaient ou ne pouvaient pas rester dans leur pays d'accueil et qui rentraient dans leur pays d'origine. Pour parvenir à une réintégration durable, il était indispensable d'adopter une approche holistique et fondée sur les besoins, qui tienne compte des aspects économiques, sociaux et psychologiques aux niveaux individuel, communautaire et structurel. Le retour et la réintégration relevaient d'une responsabilité partagée entre les pays d'accueil, de transit et d'origine et nécessitaient une approche associant l'ensemble des pouvoirs publics.

140. Ainsi qu'il était indiqué dans le document, l'Union européenne et l'OIM mettaient en œuvre plusieurs programmes conjoints – appelés « actions UE-OIM » – visant à fournir un appui complet en matière de réintégration sur les plans économique, social et psychosocial, ainsi qu'aux niveaux individuel, communautaire et structurel. La gestion des connaissances était un aspect clé de ces actions. C'est pourquoi un pôle de gestion des connaissances avait été établi, afin de favoriser des échanges et de mettre en commun des enseignements et des bonnes pratiques. Pour que les activités de réintégration portent du fruit, il était également essentiel de renforcer les capacités, notamment en promouvant l'appropriation des initiatives de réintégration, en créant des structures et des processus permettant d'assurer la poursuite des activités après la fin des projets, et en faisant en sorte que les activités de réintégration fassent partie intégrante des politiques locales et nationales et soient conformes aux plans de développement national.

141. Pour ce qui était des étapes suivantes, il était important de renforcer l'aide fournie aux migrants de retour ; de mieux articuler l'aide précédant le départ et les besoins de réintégration ; d'étudier plus avant les aspects psychosociaux de la réintégration ; et de consolider le dialogue institutionnel et les partenariats dans ce domaine.

142. Le Comité permanent a regardé une courte vidéo consacrée au manuel de la réintégration qui avait été élaboré dans le cadre du projet ORION de mise en œuvre d'une approche intégrée de la réintégration, financé par le Département du développement international du Royaume-Uni.

143. Deux groupes régionaux et un certain nombre d'États Membres se sont déclarés satisfaits des efforts déployés par l'OIM pour assurer un retour digne et une réintégration durable et élaborer des outils et des lignes directrices à cet égard, et se sont félicités des actions UE-OIM. L'Organisation devait s'efforcer d'élargir ses partenariats avec des acteurs clés pour qu'un financement suffisant soit alloué aux politiques de réintégration durable, en particulier dans les couloirs de migration auxquels les donateurs prêtaient une attention moindre.

144. Le succès des activités de retour et de réintégration reposait tout à la fois sur une approche multipartite, consistant notamment à renforcer les capacités et à associer les pouvoirs publics à

l'échelle nationale et locale, et sur le dialogue aux fins de partage des enseignements tirés. Un groupe régional a insisté sur l'importance de s'atteler aux facteurs économiques et sociaux à court et long terme à la faveur de mesures intersectorielles et d'un renforcement des liens entre l'action humanitaire et les interventions de développement. La plupart des États Membres étaient d'accord sur la nécessité d'une collaboration étroite entre pays d'accueil, de transit et d'origine en matière de réintégration, bien qu'une représentation ait fait valoir que celle-ci relevait avant tout de la responsabilité des pays d'origine, dans la mesure où tout gouvernement national était investi de responsabilités fondamentales envers ses ressortissants. Cette même représentation a également estimé que les programmes de réintégration, quoique essentiels dans bien des cas, ne devaient pas être une condition préalable à l'admission sur le territoire national de ressortissants dont l'entrée dans un autre pays avait été refusée, car une telle admission était une obligation au titre du droit international. Elle a néanmoins reconnu qu'il était parfois pertinent que les pays d'accueil, de transit et d'origine contribuent aux efforts de retour et de réintégration. Une délégation a souligné la nécessité de se préoccuper des politiques d'incitation au retour mises en œuvre sans plans de réintégration durable, qui permettaient souvent de procéder à des expulsions massives en violation du droit international des droits de l'homme.

145. Un groupe régional et deux États Membres ont jugé fondamental de s'attaquer aux causes profondes de la migration irrégulière et de créer de nouvelles voies de migration légales. Il fallait aussi en faire davantage pour sensibiliser les migrants potentiels aux dangers de la migration irrégulière ; l'approche fondée sur le mentorat évoquée dans le document S/24/4 pouvait être élargie pour englober de telles activités. Un certain nombre de délégations ont souligné que les activités de retour et de réintégration devaient être menées dans le respect de la dignité humaine et dans un esprit de coopération, en s'assurant de la pleine compréhension et du plein consentement des migrants concernés. Une attention plus grande devait également être portée aux aspects psychosociaux du retour, étant donné que de nombreux migrants avaient honte de retourner dans leur pays et dans leur communauté d'origine sans avoir atteint leurs buts.

146. L'Administration a reconnu que la réintégration était une question complexe et que la coopération et les partenariats revêtaient une importance capitale. L'OIM a pris note de la demande qui lui avait été adressée pour qu'un soutien additionnel soit fourni dans le domaine du renforcement des capacités et de la gestion des connaissances. Elle était prête à coopérer et à poursuivre les discussions avec les États Membres sur cette question. En ce qui concernait le partage des responsabilités, si le retour et la réintégration allaient de pair avec des activités de développement et s'articulaient avec elles, toutes les parties prenantes pourraient en tirer profit, dans le respect de la souveraineté de l'État.

147. Le Comité permanent a pris note des documents S/24/5 (Point sur les politiques et pratiques afférentes à la thématique migration, environnement et changement climatique et sur le programme de l'OIM en matière de durabilité environnementale) et S/24/4 (Élaboration de politiques et de pratiques en matière de réintégration durable), et des observations faites par les États Membres.

XVII. Rapport sur les réponses de l'OIM aux crises migratoires

148. L'Administration a rendu compte des réponses de l'OIM aux crises migratoires à l'aide d'un diaporama. Grâce aux États Membres, le budget des programmes de crise et d'après crise avait, pour la première fois, dépassé 1 milliard de dollars É.-U. en 2018. La plupart des bénéficiaires avaient été des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. Le nombre de personnes déplacées allait sans doute augmenter en raison, notamment, des catastrophes et de l'absence de solutions durables. En 2018, l'OIM avait mis en œuvre, à titre expérimental, sa nouvelle politique innovatrice sur la responsabilité à l'égard des populations touchées au Nigéria, au Soudan du Sud et en Turquie. Elle

avait aussi réfléchi à des approches nouvelles dans des contextes difficiles et avait lancé le *Cadre institutionnel de réponse à la violence sexiste en temps de crise*. Le Cadre opérationnel en cas de crise migratoire avait été évalué. Il serait réexaminé à la lumière des changements contextuels et institutionnels survenus depuis son approbation en 2012. Alors que les interventions de l'OIM avaient touché 30 millions de personnes dans 100 pays en 2018, les financements demeuraient insuffisants. En outre, un financement souple et pluriannuel restait impératif.

149. L'OIM était intervenue dans des situations d'urgence de niveau 3 au Bangladesh, où s'étaient réfugiés près de 1 million de Rohingya ; au Nigéria, où elle avait fourni des services relatifs à la gestion des camps et d'autres services et avait appuyé les efforts du Gouvernement en matière de désarmement, de démobilisation et de réintégration d'ex-combattants ; au Mozambique, au lendemain des cyclones Idai et Kenneth ; en République arabe syrienne et dans les pays voisins ; et au Yémen, où elle avait porté assistance à des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et facilité le retour volontaire de plus de mille migrants vulnérables. Une situation d'urgence de niveau 3 avait récemment été décrétée en République démocratique du Congo où, en sus des flambées du virus Ebola, des populations continuaient d'être déplacées en raison du conflit. Pour enrayer la propagation de la maladie, l'OIM menait une intervention multinationale.

150. Les interventions dans les domaines de la transition et du redressement, souvent sous-financées, permettaient de s'attaquer et de répondre durablement aux facteurs de déplacement et de crise parallèlement aux interventions concernant les biens fonciers et immobiliers et les réparations. En 2018, les solides programmes de réinstallation et de transport de l'OIM avaient essentiellement porté sur la réinstallation de réfugiés, la réimplantation en Europe et le retour volontaire pour raisons humanitaires depuis la Libye, et avaient aidé 30 États à procéder à la réinstallation et à l'admission pour des motifs humanitaires de près de 95 000 réfugiés et autres personnes vulnérables. La cellule d'évacuation humanitaire avait continué de faciliter l'évacuation massive de migrants au départ de la Libye, du Yémen et d'autres pays en crise. Le Mécanisme de financement des situations d'urgence migratoires, mis en place après les événements en Libye en 2011, avait été mobilisé pour plusieurs situations d'urgence, mais n'était plus adapté aux besoins actuels. L'Administration souhaitait par conséquent œuvrer avec les États Membres pour en améliorer l'efficacité.

151. Un État Membre, soulignant l'importance des solutions nationales et régionales à la migration, a dit que l'OIM devait renforcer son bureau de pays à Khartoum. La montée de la xénophobie et de l'intolérance, en particulier à l'égard des migrants et des réfugiés, était préoccupante ; il était impératif d'adopter une position ferme qui mette en lumière les contributions positives des migrants. Un autre a salué l'action menée par l'OIM au Yémen au cours des années précédentes, soulignant l'importance des programmes de subventions en espèces, qui devraient être développés. Les projets de l'Organisation destinés aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays étaient également dignes d'éloges, et une attention plus grande devait être portée à la protection dans les camps qui les accueillait. Enfin, un troisième État Membre s'est déclaré favorable à un examen approfondi de la question du financement du Mécanisme de financement des situations d'urgence migratoires.

152. En réponse aux observations des États Membres, l'Administration a dit que les capacités avaient été fortement renforcées au Yémen, et que l'OIM collaborait étroitement avec le Gouvernement sur place.

153. Le Comité permanent a pris note avec satisfaction du rapport de l'Administration et des observations des États Membres.

XVIII. Point sur la jeunesse et la migration

154. L'Administration a expliqué que l'Organisation avait tout particulièrement à cœur de répondre aux besoins des jeunes migrants par des politiques de migration fondées sur des éléments factuels et une bonne gouvernance des migrations. L'épanouissement et la participation des jeunes figuraient parmi les questions transversales clés de nombreux cadres internationaux adoptés récemment. Il était bon que les jeunes participent activement aux processus d'élaboration, de planification et de mise en œuvre des politiques à tous les niveaux. Pour qu'ils puissent réaliser leur plein potentiel et contribuer à leurs pays et communautés d'origine et de destination, une bonne gouvernance des migrations était indispensable. Être un jeune migrant s'accompagnait de difficultés particulières, que les politiques de migration à tous les niveaux devaient prendre en considération.

155. L'OIM promouvait la participation des jeunes lors de manifestations annuelles. De fait, les deux sessions du Dialogue international sur la migration 2019 portaient sur la jeunesse et la migration. La première, tenue en février, avait pour thème « Les jeunes et la migration – associer les jeunes, en tant que partenaires clés, à la gouvernance des migrations ». La seconde, qui se tiendrait les 15-16 octobre, était intitulée « Libérer le potentiel des jeunes face aux chances et aux défis nouveaux de la migration ».

156. L'OIM participait pleinement aux activités et réseaux des Nations Unies relatifs à la jeunesse, et notamment au Réseau interinstitutions des Nations Unies pour l'épanouissement des jeunes. Elle présidait actuellement l'équipe spéciale chargée des enfants non accompagnés et séparés de leur famille et collaborait avec le Bureau de l'Envoyée du Secrétaire général pour la jeunesse, y compris à l'élaboration de la Stratégie des Nations Unies pour la jeunesse. Par ailleurs, elle avait rédigé un premier plan d'action portant sur les cinq domaines prioritaires de la Stratégie, et la Directrice générale adjointe était membre du comité directeur de haut niveau établi pour fournir des orientations stratégiques sur la mise en œuvre de la Stratégie. L'Administration espérait être en mesure de fournir des informations plus détaillées sur la question à une session future du Comité permanent.

157. Le Groupe africain a rappelé que les jeunes représentaient une part importante de la population de sa région et qu'il fallait répondre à leurs besoins particuliers. Ils avaient un rôle fondamental à jouer dans tous les domaines, et leur voix ne devait pas être ignorée. La migration des jeunes méritait une attention plus grande, surtout au vu des mauvaises conditions de travail souvent imposées aux jeunes migrants. Il était nécessaire de redoubler d'efforts pour améliorer les conditions de vie des jeunes migrants et remédier aux lacunes des politiques. Enfin, il fallait en faire davantage pour renforcer les voies de migration disponibles et légales.

158. Le Comité permanent a pris note des informations de l'Administration et des observations des États Membres.

XIX. Informations sur l'élection du Directeur général adjoint

159. Le Conseiller juridique a appelé l'attention sur le document intitulé Notes sur les règles et procédures relatives à l'élection du Directeur général et du Directeur général adjoint (C/108/INF/1), et a complété les informations qu'il renfermait à l'aide d'un diaporama précisant la procédure de vote.

160. Le Président a expliqué que le Bureau avait décidé que les scrutateurs seraient désignés par le Danemark et le Mexique, qui étaient les États Membres exerçant, respectivement, les fonctions de Premier Vice-Président et de Rapporteur.

XX. Clôture de la session

161. Le Président a déclaré close la vingt-quatrième session du Comité permanent des programmes et des finances le jeudi 20 juin 2019 à 17 h 55.